BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 492

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

819 937 061 RCS Quimper.
GUYADER SAILING TEAM.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Rue de Kerroc'H, 29510 Landrévarzec.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2025, La société GUYADER GASTRONOMIE., société par actions simplifiée au capital de 215.072 €, dont le siège social est à LANDREVARZEC (29510) – Rue Kerroc'h, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 392 488 847, Et la société GUYADER SAILING TEAM, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est à LANDREVARZEC (29510) – Rue Kerroc'h, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 819 937 061, Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la seconde par la première. Aux termes de ce projet, la société GUYADER SAILING TEAM apporterait tous les éléments de son actif évalué à 40.316 € et de son passif évalué à 17.967 €, soit un apport net de 22.349 €. La société GUYADER GASTRONOMIE, société absorbante, détenant la totalité des actions de la société GUYADER SAILING TEAM, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société GUYADER SAILING TEAM depuis le 1er janvier 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société GUYADER GASTRONOMIE. La société GUYADER SAILING TEAM sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés concernées dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de 30 jours à compter de la présente insertion. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER pour le compte de la société GUYADER GASTRONOMIE le 24 juin 2025 et au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER pour le compte de la société GUYADER SAILING TEAM le 24 juin 2025..